

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juillet 2025

---

**PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 37

présenté par  
M. Sébastien Martin

-----

**ARTICLE 7 BIS**

|                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité<br>Supprimer l'alinéa 3. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce nouvel article a été créé à la suite de l'adoption en commission des lois de l'Assemblée nationale d'un amendement qui allongerait à 7 jours francs, contre 5 actuellement, le délai de convocation des conseils municipaux des communes d'au moins 3 500 habitants et, par renvoi opéré par le code général des collectivités locales, celui applicable pour la convocation des conseils communautaires.

Cette évolution aurait pour conséquence préjudiciable de rendre trop rigide la préparation des conseils.

L'envoi des convocations et de la note de synthèse devrait alors être prêt plus d'une semaine et demie avant la réunion du conseil, étant donné que le délai est entendu en « jours francs », notion qui exclut les samedis, les dimanches et les jours fériés. La réalité des collectivités locales (réunion des commissions thématiques d'élus en amont, articulation avec les éventuelles instances obligatoires, travail des services de la collectivité) se prête mal à cet allongement des délais.

Cet amendement vise donc à maintenir le droit actuel, qui garantit un équilibre satisfaisant entre le délai nécessaire à l'information des conseillers sur les sujets à l'ordre du jour des conseils et les contraintes propres aux collectivités pour préparer ces réunions.